|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  **REPUBLIQUE DU SENEGAL**UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI----------------------------------------- **MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES** **DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE** **----------------------------------------------------**  | Description : armoiries | **Genève, le 07 mai 2018** |

**Vérifier au prononcé**

**Déclaration du Sénégal lors du passage du Turkménistan à la 30ème session de l’EPU**

**07 mai 2018**

**Monsieur le Président**,

Le Sénégal souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de laRépublique du Turkménistanet la félicite pour la qualité du rapport national soumis au Conseil.

 Ma délégation relève, pour le saluer, que depuis la présentation de son 2ème rapport au titre de l’EPU en 2013, le Turkménistan a adhéré à un certain nombre de traités internationaux et a présenté ses rapports nationaux aux organes conventionnels auxquels il est partie. De plus, l’adoption, en septembre 2016, de la nouvelle version de la Constitution du Turkménistan consacrant le multipartisme et le respect des droits de l’homme avec 11 nouveaux articles, sont des actes positifs de haute portée.

Ainsi, tout en saluant les progrès réalisés par le Turkménistan matière de promotion des droits de l’homme, le Sénégal voudrait formuler les recommandations suivantes :

* Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,
* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,
* Poursuivre les efforts visant à promouvoir l’éducation en mettant l’accent dans les zones rurales.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Turkménistan dans la mise en œuvre des recommandations acceptées et invite la Communauté internationale à lui apporter son précieux soutien.

 **Je vous remercie de votre attention**.